

CENTRE DE GESTION

Fonction Publique Territoriale PYRÉNÉES-ORIENTALES

VADE-MECUM DÉCLARATION DE CRÉATION ET DE VACANCE D'EMPLOI

1 – Principe d'égal accès à la fonction publique

En vertu de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen repris dans le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, le principe d'égal accès à la fonction publique s'oppose à ce qu'un emploi soit réservé, que ce soit pour une personne interne ou externe à la collectivité.

L'article L313-4 indique que « L'autorité territoriale informe le centre de gestion de la fonction publique territoriale compétent de la création ou de la vacance de tout emploi permanent. Selon le cas, le centre de gestion ou le centre national de la fonction publique territoriale assure la publicité de cette création ou de cette vacance dans l'espace numérique commun mentionné à l'article L.311-2, à l'exception de celles concernant les emplois susceptibles d'être pourvus exclusivement par voie d'avancement de grade. Les vacances d'emploi précisent le motif de la vacance et comportent une description du poste à pourvoir. »

Sauf exceptions prévues par la loi, toutes les créations et vacances d'emplois sur emplois permanents doivent donc faire l'objet d'une publicité.

SOMMAIRE

1 – Principe d'égal accès à la fonction publique

2 – Qu'est-ce qu'une vacance d'emploi ?

3 – Obligations de la collectivité ou de l'établissement public

4 – Obligations du centre de gestion

5 – La procédure de recrutement par étapes

6 – Obligation de publicité des

créations et vacances d'emploi

7 – Le contenu de la publicité

8 – Les délais

9 – Adéquation entre les grades et les fonctions exercées

10 – Conséquence du non-respect de déclaration ou du non-respect de délai

11 – Obligation de déclaration de nomination

Références juridiques

- Articles L311-2, L313-4 et L452-36 du CGFP
- Décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux CDG
- Décret 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux 3 fonctions publiques
- Décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels
- Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

2 – Qu'est-ce qu'une vacance d'emploi ?

Les CDG se sont accordés sur une définition qui est de dire qu'un poste vacant peut correspondre, soit à un poste nouvellement créé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, soit à un emploi libéré par le départ définitif ou temporaire du fonctionnaire. La déclaration est une procédure obligatoire et préalable à tout recrutement fans la fonction publique territoriale, qu'il concerne un poste créé ou un poste vacant, quel que soit le mode de recrutement et quelle que soit la personne appelée à occuper l'emploi (recrutement d'un fonctionnaire, recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent).

La déclaration de vacance d'emploi (DVE) : l'emploi existe et apparaît au tableau des effectifs

La déclaration de création d'emploi (DCE) : l'emploi n'existait pas au tableau des effectifs et vient d'être créé par délibération

3 – Les obligations de la collectivité ou de l'établissement public

Par l'article L452-36 du Code Général de la Fonction Publique les collectivités sont tenues de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations. Cette obligation de communication qui relève de la compétence de l'autorité territoriale, c'est-à-dire du maire ou du président, intervient via la publicité sur le site <u>www.emploi-terrtiorial.fr</u>.

En effet, afin de répondre à cette obligation, le site <u>www.emploi-territorial.fr</u> a été créé sur lequel vous pouvez déposer vos créations, vacances, recrutements et offres d'emplois, en cliquant sur « Mon espace employeur ».

♥ concours	🕈 emploi		•
	ploi- ritorial .fr		
•	Les emplo Le portail de l'emploi des C P	yeurs territoriau entres de Gestion de la Fonction F ourquoi ce portail ? D'où vienn	IX recrutent ! Publique Territoriale et du <u>CNEPT</u> ent les offres publiées sur ce site ?
		Je recherche des offre	s
	Q Mots clés	O Localisation	Recherche avancée
		VOIR LES OFFRES	

Lors de la première connexion à votre compte employeur, il vous sera demandé de cliquer sur le centre de gestion dont vous dépendez, en l'occurrence le CDG66.

Centre de	gestion ou étal:	lissement de n	attachement	Sélectionnez u	n établissement			~	
cdgo	G	🔆 C.D.G	.///.CDG	6005	¢ G		(a)		CDG
35012	MILLING MAL	Centre 14 4 Gestion	an and the first statements		ന്നാം	CDG18	34	C.C.S.	- caty
êcd g ^e		SCDG 28	Cdg	CDG	CF CENTER	S	89	. 3 <mark>10</mark>	CDG3
	Gentre san Sentre san	Color 35	COG	CDG37	N CD0.38				1
co 9	- \$ 20%	Centre a Gestien Fontion Publique Territoriale a Let	CDG		de la	cdg	CDG	C.	
CDQ FPT de la Meuse	Morbinan Morbinan	<u>cdg57</u>	Construction Section	CDG ⁵⁹		CDG FPT de l'Orne	cag 162	cdg ^{*03}	G
66 - 7. 191	CDG FPT du Bas- Rhin	Cdg	a cdg <mark>6</mark> 9	CDG 70		CENTRE DE GERTION	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoia	CDG4	1 75
gy 🖬 🛄	CDG	III CDC	CDG82	Jo dg ₁₅	CDG	Center a Center Inter Adam Vienas de la Vandas	T ama	cdg	Se Construction
CDG FPT du	C	cda		6	CIG de la FPT de	Ville de Barle			

Vous pourrez ensuite vous connecter en entrant votre identifiant et votre mot de passe dans la zone prévue à cet usage.

En cas de perte, vous pouvez cliquer sur le lien « En cas d'oubli de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, réinitialisez vos accès », un mail vous sera envoyé.

Connexion à votre compte employeur	
Centre de gestion ou établissement de rattachement	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales Modifier la sélection
Identifiant	Identifiant oublié ?
Mot de passe	Mot de passe publié ?
<u>Retour à la</u>	sélection d'établissement Me connecter à mon espace
En cas d'oubli de v	otre identifiant et/ou de votre mot de passe , réinitialisez vos accès.
Ce service est réservé aux collectivités territo Territorial. Veuillez contacter le Centre de Ges compte ou de rappel des codes d'accès.	riales ou établissements publics des départements dont les centres de gestion sont adhérents au Site Emploi- tion de la Fonction Publique Territoriale de votre département pour toute demande de création de nouveau

La publicité des déclarations de vacance ou de création d'emploi pour les catégories A, B et C intervient suite à la transmission de l'arrêté établi par le CDG66 au contrôle de légalité suivant un calendrier annuel défini. Vous pouvez le télécharger en vous rendant sur le site <u>https://cdg66.fr/emploi/calendrier-dve/</u>.

Concernant la catégorie A+ (cadres d'emplois des administrateurs territoriaux, des conservateurs territoriaux du patrimoine, des conservateurs territoriaux des bibliothèques, des ingénieurs en chef territoriaux), la publicité relève du CNFPT (la déclaration se fait de la même manière sur le portail unique de saisie de vos déclarations et offres <u>www.emploi-territorial.fr</u> mais celle-ci sera traitée par le CNFPT suivant son calendrier annuel défini).

Si la vacance d'emploi survient de façon inopinée, l'autorité investie du pouvoir de nomination en fait immédiatement la déclaration.

Si la vacance résulte d'un événement prévisible, la déclaration est réalisée dans les mêmes conditions, dès que sa date est certaine.

Si la déclaration concerne un emploi nouvellement créé, la déclaration peut être effectuée dès que la délibération créant l'emploi est devenue exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle a été transmise au contrôle de légalité.

Pour créer une opération, cliquez sur l'onglet « opérations », puis dans le menu déroulant « créer une opération ».

emploi- territorial.fr									
Le portail de l'emploi public territorial									
교 Tableau de bord	¢ Traces / Actualités	Messages	Opérations	CVThèque	Mes données	? Aide PDF			
Tableau de bord > C	Tableau de bord > Opérations > Nouvelle opération								
Créer une o	Créer une opération								

Il vous suffit ensuite de remplir les champs de l'opération.

Opération D	éclaration	Offre	
Information sur le poste et la nature d	e l'emploi		Les champs marqués d'une * sont obligatoires.
Collectivité employeur *	CDG des Pyrénées-Orier	tales	•
Métiers *	Choisir un métier Choisissez jusqu'à 5 métiers des mots-clés reliés aux méti sur l'icône loupe après avoir:	correspondant au poste de l'opération. V ers ou aux familles de métiers à sélectio sélectionné un élément, ou consultez le :	Vous pouvez filtrer la liste des résultats en saisissant nner. Pour plus d'informations sur un métier, cliquer site du Répertoire des Métiers Territoriaux.
Service			
Intitulé du poste ou fonction *	Saisie libre d'un autre inti Sélectionnez "saisie libre d'u de la liste pour bénéficier de	tulė n autre intitule" pour indiquer un intitul champs préremplis modifiables correspo	lé du poste spécifique, ou choisissez un autre élément ondant à des fonctions types.
Intitulé du poste ou fonction (saisie libre) *			
Nombre de postes *	1		
Temps de travail *	Temps complet Le "Temps complet" correspo	nd à 1607h / an	~
Type d'opération *	Veuillez sélectionner un t	ype d'opération	•
Ce poste est-il ouvert aux contractuels ? *	Seuls les motifs Contrat de p Remplacement temporaire d Oui Non Dans le cas d'un emploi perm	rojet, Emploi permanent - création d'em 'un agent sur emploi permanent permet nanent, indiquer si la délibération créan	ploi, Emploi permanent - vacance d'emploi, tront de saisir une déclaration de vacance. t ce poste prévoit le recours à un contractuel.
Référence interne	Vous pouvez indiquez de ma recrutement, de manière à la affiché sur l'offre d'emploi.	nière facultative dans ce champ une réf classer ou la retrouver plus facilement :	érence utilisée en interne de votre opération de sur la recherche par mots-clés. Ce champ n'est pas
Contact de l'opération			
Contact *	Veuillez sélectionner un o	ontact	· +

Un champ vous demande d'indiquer si ce poste est ouvert aux contractuels. Lorsqu'il l'est, une série de questions vous est posée afin de déterminer le fondement juridique.

Pour rappel, les postes permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Le recours à des agents contractuels reste l'exception mais est envisageable sous certaines conditions https://cdg66.fr/recrutement-dun-contractuel-de-droit-public/

Après avoir complété tous les champs de l'opération et sélectionné ou créé un contact, en bas de page, cliquez sur le bouton « enregistrer et passer à l'étape suivante ».

Une fenêtre apparaît, vous confirmant la création d'une opération de recrutement en vous proposant une liste de choix possibles. Vous pourrez lui indiquer que vous souhaitez « saisir la déclaration de vacance associée à l'opération » ou « saisir une offre sur cette opération », en sachant que les 2 peuvent être rattachées à la même opération.



Attention la création d'une opération n'est pas l'acte de création de la DVE ou d'une offre. Il s'agit simplement de la racine à laquelle vous allez rattacher votre DVE et/ou votre offre.

Opération	Déc	laration [0]	Offr	e	
Informations statutaires du	u poste Collectivité				Les champs marqués d'une * sont obligatoires.
Numó	ra da l'anération	044240404000142			
Nulle	io de roperation	008240404000182			
Intitulé du p	oste ou fonction	ATSEM (h/f)			
Emploi fonctionnel ou d'expert d	e haut niveau ? *	Non			× .
Fi	lière recherchée	Tous Ce champ permet de filte	rer les grades de la déclarati	on (il ne sera pas enr	egistré lors de la validation du formulaire).
Gradel	s) recherché(s) *				
I Plus le grade est en haut de la liste et p	olus le grade est im	portant pour l'opération.			
ATSEM principal de 1êre clas ATSEM principal de 2êre cla Adjoint adm. principal de 1êr Adjoint adm. principal de 2êr Adjoint d'animation (C) Adjoint d'animation principal Adjoint d'animation principal Adjoint d'animation principal Adjoint du patrimoine (C) Adjoint du patrimoine principal Adjoint du patrimoine principal	se [C] sse [C] e classe [C] de 1ère classe [C] de 2ème classe [C] ial de 1ère classe [C ial de 2ème classe [C]	- -] -[]	•		* + +
Date prévue d	le recrutement *	jj/mm/aaaa 🕻 La date prévue du recrute minimal de publicité 30 jo	timent doit tenir compte d'un o purs.	délai minimal de publi	icité celui-ci doit tenir compte d'un délai
Description du p	oste à pourvoir *	Renseigner le contenu de et le cas échéant les sujéti Attention, ne pas inclure o	la fiche de poste (missions, qu ions particulières). d'informations personnelles, c	ualifications requises, i comme por exemple le	compétences attendues, conditions d'exercice nom de l'agent actuellement en poste.
Motif de saisie de	e la déclaration *	Sélectionner un motif	Créer		v

Lorsque vous aurez créé votre déclaration ou création de vacance d'emploi associée à votre opération vous devrez cliquer sur le bouton « créer » en bas de page pour l'enregistrer, une nouvelle fenêtre s'ouvre vous confirmant la création de votre déclaration de vacance avec une nouvelle liste de choix possibles.



Cliquez sur « transmettre l'opération » afin que celle-ci nous soit transmise et puisse paraître sur le prochain arrêté de publicité de DVE/DCE ou sur « saisir une offre sur cette opération (appel à candidature) » si une offre doit être créée en sus (pensez à cliquer sur « enregistrer » en bas de page de l'offre). Si vous souhaitez transmettre une opération assortie d'une DVE/DCE sans offre, un motif vous sera demandé :

Synthèse de l'opéra	tion de recrutement État de l'opération	État de la déclaration	État de l'offre
	transmissible	transmissible (1) ピ	+
Votre diffuse	opération de recrutement n'a pas encore er.	été envoyée pour validation à votre centre de gestion, cliquez sur	le bouton "Transmettre l'opération" pour la
Motif de trans	mission		
Pourquoi n	'avez vous pas saisi d'offre d'emploi ? *	 Une offre a déjà été saisie sur une autre opération L'offre sera saisie ultérieurement Je ne souhaite pas diffuser d'offre associée à cette déclaration 	
		Transmettre	

Si vous indiquez « je ne souhaite pas diffuser d'offre associée à cette opération », une nouvelle fenêtre apparaît vous demandant de justifier votre choix avant de pouvoir enfin transmettre votre opération.

	Pourquoi n'avez vous pas saisi d'offre d'emploi ? *	 Une offre a déjà été saisie sur une autre opération L'offre sera saisie ultérieurement Je ne souhaite pas diffuser d'offre associée à cette déclaration 				
1	Pour rappel, la création ou vacance de tout emploi permanent ou contrat de durée supérieure ou égale à 1 an doit faire l'objet d'une publicité sur l'espace numérique commun « <u>choisir le service public</u> » (cf. <u>décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018</u>). La diffusion d'une offre sur le site emploi territorial, en complément de la déclaration de vacance, permet ainsi la transmission de cette offre sur le site « <u>Choisir le Service Public</u> », et garantit donc le respect de l'obligation de publicité.					
	Veuillez justifier votre choix *					
		Transmettre				

Si vous créez une offre en sus de votre déclaration, une nouvelle fenêtre apparaît, vous confirmant la création de votre offre et vous indiquant une liste de choix possibles.



N'oubliez pas de cliquer sur « transmettre votre opération » afin que l'opération (DVE/DCE + offre) nous soit transmise.

Une offre d'emploi est un outil permettant de réaliser une annonce préalable au recrutement. Toutefois, cette publicité ne constitue pas et ne remplace pas la publicité de la déclaration administrative légale. L'offre et la DVE/DCE sont une obligation (Décret 2018-1351 du 28/12/2018 et Art L313-4 du CGFP)

Une fois votre opération créée et transmise, vous recevrez sur **la boîte courriel du contact que vous aurez renseignée préalablement durant la création de l'opération,** un courriel vous confirmant la transmission puis la validation par nos services de votre opération et enfin, un récépissé de dépôt en préfecture.

Pensez à mettre à jour, lors de tous changements (y compris recensement), les informations de votre collectivité **dans l'onglet « Mes données ».**

Voici par étapes, les actions qui doivent être réalisées sur le site Emploi Territorial :

Créer une opération

Associer à votre opération une déclaration et/ou une offre selon le cas Transmettre votre opération qui sera validée par le CDG66 puis insérée sur l'arrêté de publicité de DVE/DCE

Clôturer votre opération via la saisie de la nomination sur le site Emploi Territorial

4 – Obligations du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a pour mission de faire la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A, B et C (les A+ relevant de la compétence du CNFPT) et d'assurer une bourse de l'emploi par tous les moyens de nature à faciliter l'information des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics concernés.

Ces informations sont toutes regroupées sur le site <u>www.emploi-territorial.fr</u> qui permet la consultation des offres, des créations et vacances d'emplois communiquées au CDG66 par les collectivités locales et établissements affiliés ou non affiliés. Vous pourrez effectuer votre recherche simplement au moyen de la CVThèque alimentée par les demandeurs d'emploi. Pour se faire rendez-vous sur l'onglet « CVThèque » et « rechercher un demandeur d'emploi » vous pourrez au moyen des filtres, sélectionner le métier, le grade... recherchés.

Rechercher un demandeur d'emploi	
Critères de recherche	
Recherche par mot clé 🕧	Tout ou partie d'un élément de la demande (identité du demandeur, métier souhaité, etc)
Demande	Recherche demandes (3 caractères minimum / numéro, intitulé, nom du demandeur)
Situation actuelle	Choisir une ou plusieurs situation(s)
Catégorie	Choisir une ou plusieurs catégories
Filière	Choisir une ou plusieurs filières
Cadre d'emplois	Choisir un ou plusieurs cadres d'emplois
Grade	Choisir un ou plusieurs grades Pour filtrer sur les grades de type 'Emploi de catégorie A (contractuel); veuillez sélectionner le cadre d'emplois 'Sans cadre d'emplois'
Famille de métiers	Choisir une ou plusieurs famille(s) de métier
Métier	Choisir un ou plusieurs metier(s)
Emploi temporaire	Tous
Handicap	Tous
Permis de conduire	Choisir un ou plusieurs type(s) de permis
CACES	Choisir un ou plusieurs catégorie(s) de CACES
Niveau de diplôme	Choisir un ou plusieurs niveau(x) de diplôme
	Annuler Rechercher

Le CDG66 établit l'arrêté listant l'ensemble des déclarations de créations et de vacances d'emploi qu'il affiche dans ses locaux, publie sur son site <u>https://cdg66.fr/emploi/calendrier-dve/</u> et publie sur le site <u>www.emploi-territorial.fr</u> que vous pouvez retrouver en suivant le lien : <u>Publicité des arrêtés des Centres</u> <u>de Gestion de la FPT, des SDIS et du CNFPT | emploi-territorial.fr</u> (sélectionnez l'établissement : CDG FPT des Pyrénées-Orientales).

5 - La procédure de recrutement par étapes



6 – Obligation de publicité des créations et vacances d'emploi



Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2019 l'obligation de publicité, sans délai, sur un espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique : **ChoisirLeServicePublic.gouv.fr**, est organisée suivant les modalités prévues par le décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018.

Cette obligation s'applique à la création ou vacances de tout emploi permanent (à l'exception des emplois susceptibles d'être pourvus exclusivement par la voie d'avancement de grade) et aux emplois pourvus par contrat pour une durée supérieure ou égale à un an.

En l'espèce, il s'agit des offres d'emploi qui doivent être publiées sur le site internet ChoisirLeServicePublic.gouv.fr en sus de la DVE pour tous les emplois permanents et contrats d'au moins 1 an ainsi que leurs renouvellements.

En pratique, il convient donc de publier sur le site <u>www.emploi-territorial.fr</u> votre offre en sus de la DVE, celle-ci sera automatiquement transmise sur le site internet ChoisirLeServicePublic.gouv.fr.

Emploi	Cas de figure Déclaration de vacance d'emploi		Offre d'emploi
Principe de l'obligation de publicité sur un emploi permanent	Recherche d'un fonctionnaire et/ou d'un contractuel	DVE	Offre d'emploi sur « Choisir le service public » via le site Emploi Territorial
Emploi non permanent	Accroissement temporaire et saisonnier d'activité	Pas de DVE	Possibilité de faire une offre d'emploi par tout moyen
Contrat de projet	Recherche d'un contractuel	DVE	Offre d'emploi sur « Choisir le service public » via le site Emploi Territorial
Contrat de	Contractuel (contrat d'une durée supérieure ou égale à 1 an	DVE	Offre d'emploi sur « Choisir le service public » via le site Emploi Territorial
remplacement	Contractuel (contrat d'une durée inférieure à 1 an)	DVE	Offre d'emploi conseillée publiée par tout moyen (SET, site internet de la collectivité)
Emploi Fonctionnel	Recherche d'un fonctionnaire	DVE portant sur le grade DVE portant sur l'emploi fonctionnel	Offre d'emploi sur « Choisir le service public » via le site Emploi Territorial
Emploi d'expert de haut niveau et directeur de projet	Recherche d'un fonctionnaire	DVE	Offre d'emploi sur « Choisir le service public » via le site Emploi Territorial

7 – Contenu de la publicité

Sans préjudice des dispositions du troisième alinéa de l'<u>article L. 313-4 du code général de la fonction</u> <u>publique</u>, la publication de l'offre comporte obligatoirement les informations suivantes :

- Le motif de la vacance,
- Une description du poste à pourvoir,
- Le versant de la fonction publique dont relève l'emploi ;
- La création ou la vacance d'emploi ;
- La catégorie statutaire, le ou les corps ou cadres d'emplois et, s'il y a lieu, le grade, attendus pour pourvoir l'emploi ;
- L'autorité de recrutement ;
- L'organisme ou la structure dans laquelle se trouve l'emploi ;
- Les références du métier auquel se rattache l'emploi ;
- Les missions de l'emploi et le profil attendu du candidat en termes d'expériences ou de compétences ;
- Le cas échéant, les conditions spécifiques d'exercice liées à l'emploi : habilitations, diplômes et formation requis ;
- L'intitulé du poste ;
- La localisation géographique de l'emploi ;
- La date de vacance de l'emploi ;
- L'autorité à qui adresser les candidatures et le délai de candidature.

En outre, l'avis de vacance peut mentionner, le cas échéant :

- la durée minimale ou maximale d'occupation des emplois fixée par arrêté ministériel ;
- les composantes de la rémunération liées à l'emploi, la cotation du poste et les montants de rémunération pratiqués.

Cette obligation de publicité ne s'applique plus : aux emplois pourvus par voie de titularisation d'apprentis en situation de handicap (en application des dispositions de l'article 91 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. La publication sur l'espace numérique commun reste toutefois possible), aux emplois entrant dans le périmètre d'une opération de restructuration ou de réorganisation soumise à la consultation obligatoire du comité social territorial (Toutefois, si au terme d'une période ne pouvant excéder trois mois après la date de publication de l'arrêté définissant une opération de restructuration, l'emploi reste vacant, il doit faire l'objet d'une publicité sur l'espace numérique commun aux trois fonctions publiques. Cette période est portée à six mois lorsque l'opération de restructuration ou de réorganisation implique le transfert d'emplois vers un département ministériel, un établissement public de l'Etat ou un employeur mentionné aux articles L.4 et L.5 du code général de la fonction publique, distinct de celui qui engage l'opération).

8 – Les délais

Concernant la DVE/DCE :

Le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 nous indique que : « l'avis de vacance ou de création de l'emploi permanent à pourvoir dans la limite d'un délai qui, sauf urgence, ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication ».

Concernant l'offre :

L'article 4 du décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 précise : Sauf urgence, la durée de publication de l'avis de vacance sur l'espace numérique commun ne peut être inférieure à un mois.

En conclusion, la durée de publication d'une DVE et de l'offre ne peut être inférieure à 1 mois (sauf urgence pouvant être justifiée, notamment le cas d'un recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent momentanément indisponible).

9 – Adéquation entre les grades et les fonctions exercées

Un agent recruté sur un emploi de la fonction publique doit être affecté sur des missions correspondant à celles décrites dans le statut particulier concerné.

10 – Conséquence du non-respect de déclaration ou du nonrespect de délai

L'absence de publicité entache de nullité la nomination.

L'annulation de la nomination pourra avoir lieu si :

- L'illégalité est soulevée par le préfet lors du contrôle de légalité de l'arrêté ou du contrat,
- La nomination est attaquée devant le tribunal administratif par toute personne s'estimant lésée par l'absence de publicité de l'offre, c'est-à-dire notamment tout candidat potentiel.

La nomination doit donc être postérieure à la déclaration.

Le juge pourrait accorder à l'agent dont la nomination a été annulée, des indemnités en réparation du préjudice subi.

11 – Obligation de déclaration de nomination ou d'annulation

Lorsqu'un emploi qui a fait l'objet d'une déclaration de vacance est pourvu ou supprimé, l'autorité investie du pouvoir de nomination (Maire ou Président) en informe immédiatement le Centre de Gestion par le biais du portail <u>www.emploi-territorial.fr</u> en saisissant la nomination (celle-ci n'interviendra qu'à l'issue de cette publicité) ou la demande d'annulation :

- la saisie d'une décision de recrutement (onglet « opération » menu déroulant « saisir les nominations »),

Saisir le numéro de la déclaration puis compléter les champs et cliquer sur « créer » ou en ouvrant l'opération désirée, dans le menu à droite de l'écran « actions sur l'opération » choisir le bouton bleu « saisir la nomination » puis compléter les champs et cliquer sur « créer ».

Saisir des nominations	
Critères de recherche	
Décision de recrutement	En attente de saisie 🗸 🗸
Date de saisie comprise entre	jj/mm/aaaa 🖸 et jj/mm/aaaa
Recherche par mots-clés	Tout ou partie d'un élément de l'opération (intitulé, grade, collect
Numéro d'opération, DVE ou offre	
Métier	Tous
Grade	Tous
	<u>Réinitialiser</u> Rechercher

- la saisie d'une annulation de déclaration (onglet « opérations » menu « Annulation de vos déclarations de vacances »).

	Annule	r les déclarations sélec	tionnées				
Comptes gestionnaires actifs Motif	N° Déclaration	Etat	Intitu	lé du Poste	Ŷ	Grade	¢
Ne pas annuler	V066240101331574001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité					
□ Ne pas annuler ✓	V066240101323798001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité					
Ne pas annuler	V066231001217516001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité					
□ Ne pas annuler ✓	V066230501033464001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité					
□ Ne pas annuler ✓	V066211200499282001	parue sur un arrêté normal visé par le contrôle de légalité					

Lors d'une annulation de déclaration, n'oubliez pas de cocher la case de l'opération en question et de choisir dans le menu déroulant le motif de la demande d'annulation puis validez votre choix en cliquant sur le bouton situé au-dessus de la liste « annuler les déclarations sélectionnées ».

Si vous avez annulé par mégarde une opération que vous ne souhaitiez pas, vous pouvez demander une suppression d'annulation de déclarations en vous rendant sur l'onglet « opération », menu déroulant « suppression d'annulation de déclarations » et cocher l'opération en question. Attention seules les déclarations de vacances en attente d'édition sur le prochain arrêté du CDG sont affichées sur le tableau de résultat.

